

CONSEIL DES MINISTRES

Quatorzième session ordinaire

Addis-Abéba, Février/Mars 1970

CM/295/Rev.1

Add.1

INTRODUCTION AU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES SOUMIS AU
CONSEIL DES MINISTRES LORS DE SA QUATORZIEME SESSION PAR
S.E. Mr. E. OLU SANU, AMBASSADEUR DU NIGERIA EN ETHIOPIE



INTRODUCTION AU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES LORS DE SA QUATORZIEME SESSION, PAR S.E. M. E. OLU SANU, AMBASSADEUR DU NIGERIA EN ETHIOPIE.

Monsieur le Président,

J'ai, encore une fois, le plaisir de présenter au Conseil des ministres, à l'occasion de sa quatorzième session, le rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, sur sa neuvième session figurant dans le document CM/295/Rev.1. Ce rapport traite non seulement du projet de budget pour l'exercice 1970/71, mais il examine également la question connexe de la structure et des niveaux des traitements du Secrétariat général, ainsi que d'autres questions soumises au Comité par le Secrétaire général, au cours des sessions tenues par celui-ci.

L'an dernier, dans mes remarques liminaires, j'ai instamment demandé que l'Organisation adopte une politique d'"intégration et d'expansion" J'avais pensé que nous en étions arrivés au stade où nous pouvions nous accorder une pose pour consolider les effectifs et laisser passer quelques années avant de faire un pas important en avant. Malheureusement, cette politique ne peut encore être appliquée et le budget administratif de l'Organisation a de nouveau augmenté d'environ 6% passant de 401.209 \$ E.U. à 2.575.541 pour l'exercice 1970/71.

L'importance du budget pour l'exercice 1970/71 tient à trois facteurs principaux :

- a) Accroissement naturel résultant de l'augmentation normale du budget, de la hausse des prix...etc.
- b) Majoration générale de 5% proposée pour les traitements, indemnité supplémentaire pour les non-résidents.
- c) Augmentation résultant des modifications de structures proposées.

Le Conseil des Ministres aura la possibilité d'examiner en détail ces questions. Laissez-moi seulement ajouter pour l'instant qu'il convient en effet de relever les traitements du personnel du Secrétariat de l'OUA et, les membres du Comité ont approuvé sans réserve la majoration proposée.

La question de la structure a évolué de façon spectaculaire. Selon le premier mandat du Comité consultatif, celui-ci devait examiner la structure en vue de réaliser certaines économies. De toute évidence, le Secrétaire général préfère s'en tenir maintenant à la structure actuelle. Ce qui se dégage de la lecture de son rapport, c'est qu'il est surtout intéressé par la possibilité de créer de nouveaux postes et de reclasser certains membres du Secrétariat à de postes supérieurs ; ce qui n'est pas une mauvaise idée. Il est malheureusement regrettable que nous soyons obligés d'examiner le budget de l'exercice en même temps que la majoration générale des traitements de tous les membres du personnel. Le résultat net de cette situation est que certains membres du Secrétariat, en particulier ceux qui sont à un niveau élevé bénéficieront d'une double augmentation, ou tout au moins, d'une augmentation financière substantielle à la suite du fait du budget d'exercice. Dans ces conditions, ne voudrait-il pas mieux pour le moment, n'approuver que les 5% d'augmentation ainsi qu'une amélioration des conditions de service et laisser de côté, la question de la reclassification des postes. Je ne fais que poser cette question étant donné que le budget dont nous sommes actuellement saisis est en forte augmentation et que le Secrétariat général a fait très clairement savoir qu'il est satisfait de l'état actuel des choses.

Monsieur le Président, les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine entrent dans la catégorie des pays en voie de développement ; il en résulte donc que ces pays ont un faible revenu par habitant et qu'ils ont donc la responsabilité d'élever le niveau de vie de leurs populations. Il est donc essentiel qu'en tant que pays en voie de développement ils gèrent prudemment leurs ressources de façon à être en mesure de faire face aux nombreuses revendications dont ils sont l'objet. C'est la raison pour laquelle l'Organisation devrait chercher le moyen d'adopter un budget raisonnable.

Certaines mesures peuvent être prises pour assurer dans l'avenir un budget raisonnable et parmi celles-ci je mentionnerais les suivantes :

- i) Au cours de la réunion tenue en février, le Conseil des ministres devrait se borner, autant que possible, à examiner le budget. Ainsi pourrait-on limiter la durée de cette réunion à trois ou quatre jours, ce qui permettrait de réaliser quelques économies. Je me félicite de constater que le Conseil des Ministres a tacitement convenu de restreindre les futures sessions consacrées au budget.

- ii) En second lieu, le Conseil des Ministres ne semble pas accorder assez d'attention aux conséquences financières de certaines décisions prises et directives proposées par le Secrétaire général. Je propose qu'à l'avenir le Secrétaire général distribue un rapport indiquant clairement les conséquences financières des recommandations du Conseil avant que les résolutions finales soient adoptées. De cette manière, tous les membres sauront à quoi s'en tenir sur le coût de ces recommandations si une décision est officiellement prise à leur sujet.
- iii) En troisième lieu, bien qu'il soit prévu que les commissions tiennent des réunions bi-annuelles, des prévisions budgétaires ne devraient être faites que si le Conseil des Ministres décide qu'une Commission donnée doit se réunir. Faute de décision à cet effet, aucun crédit ne pourrait être inclus dans les prévisions budgétaires. Il s'agit là d'un point particulièrement essentiel car, au cours des deux dernières années, la plupart des Commissions n'ont pu se réunir.
- iv) En quatrième lieu, les déplacements du personnel du Secrétariat doivent être rationalisés. Les membres de l'OUA étant aussi membres des organisations internationales, parfois il n'est pas indispensable que l'OUA participe à toutes les réunions internationales.
- v) En cinquième lieu, l'OUA devrait considérer ses activités dans les domaines économique et social comme complémentaires à celles de la CEA et des institutions internationales. C'est pourquoi nous devons éviter toute duplication des efforts dans ces domaines. Il est essentiel de se rendre compte que nous ne disposons pas des ressources qui nous permettraient de créer un dispositif tout à fait distinct pour chacun de ces domaines.
- vi) Enfin, nous nous sommes préoccupés jusqu'ici des dépenses, mais nous n'avons pas exploré la possibilité d'obtenir des rentrées pour l'Organisation. Le Conseil des Ministres devrait recommander au Secrétariat et au Comité consultatif de soumettre ce

problème au Conseil des Ministres lors de la prochaine conférence.

Monsieur le Président, je m'excuse de la durée de mon introduction. J'ai cru nécessaire d'indiquer, dès l'abord, les domaines où des économies sont possibles, de façon que le Conseil donne certaines directives au Comité consultatif et au Secrétariat, Je voudrais aussi ajouter que ces suggestions ont été formulées dans l'intention de renforcer l'Organisation de sorte que tous les Etats membres puissent la considérer comme un instrument utile à leur unité et non pas comme un fardeau financier. En ma qualité de rapporteur du Comité, j'essaierai d'expliquer, chaque fois qu'on me le demandera, la raison de certaines de nos décisions et recommandations. Le rapport du Comité consultatif concerne les points 4 - 14. Je ne crois pas nécessaire d'examiner ce rapport. Il s'agit d'un document d'orientation et de référence. J'estime que pendant l'examen de chaque point, il convient de se référer au paragraphe pertinent.

Je voudrais me faire l'interprète du Comité pour remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs de l'assistance et de la coopération qu'ils nous ont accordées tout au long de nos travaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



1970-02

Introduction of the report of the
advisory committee on budget and
finance to the 14th Session of council
of Ministers by his Excellency Mr. E.
Olu Sanu Ambassador of Nigeria to Ethiopia.

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7450>

Downloaded from African Union Common Repository